

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 26
Présents 21
Votants 25
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 20 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marie-Laure JACQUEMOND.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Christian SOULIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien OLIVIER à Pierre MARCOUX.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2023 11 01

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – AJOUT D'UN POINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-9,

Vu l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-12,

Vu la note de synthèse complémentaire adressée aux conseillers municipaux le 17 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'assemblée,

Considérant qu'il s'agit d'un point dont l'examen ne peut être différé à la prochaine séance du conseil municipal,

En raison de la démission de M. Robert CHAPOU, le 14 novembre 2023, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

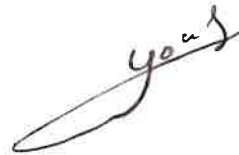
- installation d'un nouveau conseiller municipal

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix pour, 1 abstention):

- **décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 22 novembre 2023

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :